

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

VILLE DE SHAWINIGAN

2020



TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE	3
2. CADRE LÉGAL	4
2.1 Le contexte général de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.</i>	4
2.2 Les exigences à l'égard de l'article 61.3 qui concerne les processus d'approvisionnement des biens et services et de leur accessibilité aux personnes handicapées.	4
2.3 Les autres exigences à l'égard de l'article 1 de la <i>Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.</i>	4
3. PRINCIPES DIRECTEURS DU PLAN D'ACTION	5
4. PORTRAIT DE LA VILLE DE SHAWINIGAN ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉ	6
5. COMPOSITION DU COMITÉ	8
6. BILAN DES RÉALISATIONS – 2019	9
7. PLAN D'ACTION 2020	16

1. PRÉAMBULE

Depuis 2008, les municipalités québécoises de plus de 15 000 habitants ont l'obligation, conformément à la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, de produire, d'adopter et de rendre public un plan d'action.

La Ville de Shawinigan, par ce plan d'action, mise sur une approche inclusive dans le but d'offrir un milieu de vie physique et social stimulant, favorisant l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de ses citoyennes et de ses citoyens.

À ce chapitre, il importe de préciser que le Québec connaît un rythme accéléré du vieillissement de sa population. La Ville de Shawinigan n'y échappe pas, la population des 65 ans et plus représente 24 % de sa population totale.

La Ville de Shawinigan est heureuse de vous présenter son plan d'action pour l'année 2020 pour l'intégration des personnes handicapées. Ce document trace le bilan des mesures prises en 2019 et présente les actions à réaliser en 2020 afin d'éliminer le plus d'obstacles possible et ainsi permettre à toute la population, incluant les personnes ayant des incapacités, de vivre en toute liberté et en sécurité.

La Ville de Shawinigan tient à remercier les membres du comité de travail qui ont travaillé à l'élaboration de ce plan d'action afin que la Ville de Shawinigan demeure proactive et toujours plus accessible. La collaboration du personnel municipal et les représentants d'organisation du milieu témoignent du dynamisme propre à notre communauté.

Bonne lecture!

2. CADRE LÉGAL

2.1 Le contexte général de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.*

Les exigences à l'égard de l'article 61.1 concernent l'obligation de produire, d'adopter et de rendre public annuellement un plan d'action visant à réduire les obstacles face à l'intégration des personnes handicapées, et ce, pour chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins cinquante personnes, de même que les municipalités de plus de 15 000 habitants, dans le secteur d'activité relevant de ses attributions.

Le 17 décembre 2004, la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* était adoptée par l'Assemblée nationale. Tout en conférant une impulsion nouvelle au défi social de l'intégration de personnes handicapées, cette loi accorde une importance accrue à la responsabilité de tous quant à ce défi.

2.2 Les exigences à l'égard de l'article 61.3 qui concerne les processus d'approvisionnement des biens et services et de leur accessibilité aux personnes handicapées.

Cela se traduit notamment lors de l'approvisionnement de biens et de services qui concernent les personnes handicapées, et ce, conformément à l'article 61.3 de cette loi. Cet article s'énonce comme suit : « Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte de leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.

2.3 Les autres exigences à l'égard de l'article 1 de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.*

La Ville de Shawinigan est également assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*. L'article 1 de la loi inclut les personnes handicapées comme groupe cible. Les programmes d'accès à l'égalité en emploi permettent de contrer la discrimination en emploi et ont été créés pour que les membres de groupe victimes de discrimination soient représentés équitablement au sein de leur personnel. C'est la *Charte des droits et libertés de la personne* qui encadre l'application de ces programmes.

3. PRINCIPES DIRECTEURS DU PLAN D'ACTION

- **Égalité et équité**

Sans discrimination ni privilège, toute personne a droit d'accéder aux différents services, de façon sécuritaire, indépendamment de ses capacités.

- **Accessibilité**

Faciliter l'accès aux services, aux programmes, aux équipements, à l'information et aux structures décisionnelles pour toutes les citoyennes et pour tous les citoyens, et ce, en diminuant les contraintes.

- **Ouverture**

L'ouverture aux autres fait référence à l'acceptation des différences qui nous distinguent, autant au niveau des cultures, des comportements, des idées, des manières de penser, que des habitudes de vie. C'est aussi un engagement à dialoguer, en s'assurant que les personnes concernées par les décisions soient au cœur des délibérations.

- **Engagement**

Préconiser l'accessibilité pour tous au camp de jour, tout en préservant la mission et la sécurité du service offert.

4. PORTRAIT DE LA VILLE DE SHAWINIGAN ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le 1^{er} janvier 2002, naissait l'actuelle Ville de Shawinigan, à la suite des fusions municipales. Ce jour voit l'émergence d'une nouvelle ville issue du regroupement de sept municipalités soit les municipalités de Lac-à-la-Tortue, Saint-Jean-des-Piles, Grand-Mère, Shawinigan, Shawinigan-Sud, Saint-Georges-de-Champlain et Saint-Gérard-des-Laurentides. Telle qu'on la connaît à partir de ce moment, la Ville de Shawinigan est une entité totalement nouvelle qui prend la relève des administrations municipales antérieures.

La Ville de Shawinigan est une entreprise de services dont le succès repose sur la mobilisation de son personnel et de ses partenaires dans la réalisation de sa vision.

La Ville de Shawinigan est aujourd'hui une ville d'environ 50 000 habitants. Elle propose à ses citoyens un milieu de vie favorable à l'épanouissement de la vie et des valeurs d'aujourd'hui. Elle offre aussi à sa population et aux organismes partenaires des services de qualité optimale en matière de sécurité publique, d'entretien et de réfection du réseau routier, de transport collectif, de gestion des matières résiduelles, d'aménagement, d'urbanisme et de développement du territoire, de développement économique local, de loisirs et de vie communautaire, de culture, d'entretien et de réfection des réseaux de production et de distribution d'eau potable ainsi que des réseaux de disposition et de traitement des eaux usées.

Cette prestation de services est assurée en fonction des besoins des citoyens et de la capacité financière des citoyens et des organismes partenaires.

Parmi les nombreux secteurs d'activité de la municipalité, on note :

- La direction générale;
- Service de l'aménagement du territoire;
- Service de l'ingénierie;
- Service des communications et des relations avec les citoyens;
- Service de sécurité incendie;
- Service des finances;
- Service des ressources humaines;
- Service des technologies de l'information;
- Service des travaux publics;
- Service du développement économique;
- Service du greffe et des affaires juridiques;
- Service loisirs, culture et vie communautaire.

5. COMPOSITION DU COMITÉ

Coordonnateur : Monsieur Denis Brodeur	
Service loisirs, culture et vie communautaire :	Mme Nancy Cournoyer, technicienne en loisirs
Service de sécurité incendie :	À déterminer
Service des travaux publics :	M. Mario Adam, technicien en circulation et signalisation
Service des travaux publics (division Immeubles) :	M. Francis Rioux, technicien en bâtiment
Service de l'ingénierie :	M. Jean-Claude Fortin, technicien en génie civil
Service de l'aménagement du territoire :	M. Denis Ouellette, responsable de l'urbanisme
Service des ressources humaines :	Mme Manon Lessard, technicienne aux ressources humaines
Service des communications et des relations avec les citoyens :	À déterminer
Régie du transport en commun :	M. Alain Boucher et Mme Suzie Gélinas
Office des personnes handicapées du Québec :	M. Simon Pierre Nyamsi conseiller au soutien à la mise en œuvre de la loi
HSI Handicaps Soleil :	Mme Josée Houle, directrice générale
Centre de réadaptation Inter Val :	Mme Maryse Lapointe, coordonnatrice clinique Déficience Motrice adulte
Association pour la déficience intellectuelle et du trouble du spectre de l'autisme Centre-Mauricie/Mékinac :	Mme Caroline Boucher, directrice générale
Bail-Mauricie :	Mme Judith Bastien, coordonnatrice
U.R.L.S. de la Mauricie :	Mme Hélène Houde

6. BILAN DES RÉALISATIONS – 2019

Obstacles	Mesures proposées	État de réalisation
<p>Certains parcs et espaces verts ne sont pas dotés d'installations récréatives, de modules de jeu et mobiliers urbains accessibles.</p>	<p>Doter les parcs et les espaces verts de la ville d'installations récréatives, de modules de jeux et de matériel urbain accessible (bancs, tables).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager au parc Paul-André-Potvin, St-Georges-de-Champlain, un module de jeux adapté et accessible aux enfants handicapés. • Réaménager le parc Antoine-St-Onge, notamment en procédant à l'acquisition et l'installation d'une balançoire adaptée et aussi permettre un meilleur accès. • Installation de trois tables à pique-nique adaptées au parc riverain de la marina de Grand-Mère. • Aménagement de jeux d'eau au parc Florence-Lawless-Lacroix selon les normes d'accessibilité pour les enfants à mobilité réduite pour un accès universel.

Obstacles	Mesures proposées	État de réalisation
<p>Dans certains parcs de la ville, il y a quelques blocs sanitaires qui sont difficiles d'accès pour les personnes handicapées.</p>	<p>Mettre à la disposition des personnes handicapées des toilettes chimiques accessibles dans divers milieux.</p>	<p>Installations, pour toute la période estivale, de toilettes mobiles adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parc Saint-Jean-Baptiste; • Avenue du Capitaine Veilleux; • Complexe sportif de Shawinigan; • Parc multisport Réal Dufresne; • Place du Marché. <p>Cette mesure est répétée annuellement.</p>
<p>Certains cours de mise en forme, (programmation) ne sont pas adaptés pour les personnes handicapées.</p>	<p>Offrir un cours de mise en forme adapté à chaque session par la programmation automne-hiver de la Ville de Shawinigan.</p>	<p>Chaque session, lorsque les moniteurs sont disponibles, dans le cadre de la programmation du Service loisirs, culture et vie communautaire, une session de douze semaines, conçue et adaptée spécialement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, est offerte afin de leur faire découvrir des activités adaptées.</p>
<p>Les enfants en situation de handicap ont parfois de la difficulté à intégrer le camp de jour offert par la municipalité.</p>	<p>Mise en place de mesures de soutien pour les enfants en situation de handicap, notamment par des partenariats et l'adaptation de certains programmes afin de favoriser leur intégration.</p>	<p>Embaucher des moniteurs spécialisés pour intégrer des enfants âgés de 5 à 12 ans ayant les incapacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trouble du spectre de l'autisme; • Déficience intellectuelle; • Trouble du langage, du comportement.

Obstacles	Mesures proposées	État de réalisation
		<p>Établir un protocole d'entente avec l'organisme CIUSSS au service des personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme visant l'intégration des enfants handicapés dans les programmes de camps de jour.</p> <p>URLS a donné une formation sur les besoins particuliers à 14 moniteurs en accompagnement.</p> <p>Former des animateurs pour le camp de jour afin de bien encadrer et accompagner les enfants handicapés.</p>
<p>Dans le cadre des différents marathons ou activités sportives d'envergure, il est difficile pour les personnes handicapées de participer à ces types d'événements.</p>	<p>Permettre aux personnes handicapées de participer à ces événements de nature sportive.</p>	<p>Certains coureurs ont offert leur disponibilité afin de pousser une poussette adaptée au Défi Ironben, qui s'est tenu le 18 mai 2019.</p> <p>Certains coureurs, lors du « Défi Ironben » se chargent de pousser un coureur grâce à des poussettes adaptées et ainsi permettre à ces personnes ayant une incapacité physique de participer à cette course.</p>

Obstacles	Mesures proposées	État de réalisation
		<p>Activité de la Fondation Fusey permettant à 20 jeunes de faire du ski nautique adapté dans le bassin de la rivière Saint-Maurice le 7 juillet 2019. Les enfants prennent place à l'aide de chaises adaptées à partir du quai de la place des Canotiers.</p> <p>Établir un partenariat avec l'organisme « Fondation Fusey » pour offrir des activités nautiques adaptées au quai de la place des Canotiers.</p> <p>Ces deux événements ont été reconduits en 2019.</p>
<p>Certains organismes ont besoin de soutien financier pour mettre en place des activités nécessitant de l'accompagnement.</p>	<p>Soutenir financièrement le « Programme d'accompagnement et entente de partenariat avec les organismes ».</p>	<p>La Ville de Shawinigan a versé à l'URLS de la Mauricie, les montants suivants en 2019 :</p> <p>➤ Entente de partenariat : 5 000 \$</p> <p style="text-align: center;"><u>Organismes</u></p> <p>SCSP Mauricie : 1 000 \$ Association fibromyalgie : 500 \$ ADI : 2 000 \$ Club de canotage de Shawinigan: 1 000 \$ Handicaps-Soleil : 500 \$</p>

Obstacles	Mesures proposées	État de réalisation
<p>Améliorer l'accessibilité des bâtiments publics.</p>	<p>Apporter certains correctifs à des bâtiments permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.</p>	<p>Réaménagement de la cour municipale pour personne se déplaçant en fauteuil roulant pour accès à la chaise royale dans l'enceinte de la cour municipale.</p> <p>Aménagement des espaces intérieurs au Centre d'entrepreneuriat Alphonse Desjardins pour faciliter l'accès des citoyens aux locaux administratifs, le Mouvement Desjardins avec une centaine d'employés administratifs, en conformité des normes du code du bâtiment et de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.</p> <p>Réalisation d'un plan type de bloc sanitaire dans les parcs qui tient compte de l'accessibilité universelle et des codes du bâtiment en prévision d'ajout et d'uniformité sur le territoire, selon l'acceptation des budgets.</p> <p>Intégrer systématiquement dans la réalisation de projets de construction de bâtiment les normes d'accessibilité universelle.</p>

Obstacles	Mesures proposées	État de réalisation
		<p>Dans le cadre de la reconstruction du chalet Val-Mauricie, la Ville de Shawinigan a maintenu l'application de la réglementation municipale et du Code national du bâtiment visant à assurer aux personnes handicapées un meilleur accès aux bâtiments et équipements.</p> <p>La Ville de Shawinigan a préconisé la reconstruction sur un seul niveau, favorisant l'accès à tous. De plus, suite aux autres installations à proximité, la construction a inclus une toilette adaptée avec accès extérieur pour les personnes à mobilité réduite.</p>
<p>Le nombre d'espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées n'est pas suffisant.</p>	<p>Améliorer l'accessibilité des zones commerciales pour les personnes handicapées en raison de leur déplacement qui exige plus de temps.</p>	<p>La durée du stationnement public au centre-ville de Shawinigan a été prolongée d'une durée actuelle de 2 heures.</p> <p>Ajout de places de stationnements pour des commerces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le boulevard des Hêtres face au commerce « Facilavie »; • Sur la 105^e Avenue (SHS) au coin de la 117^e Rue (près du bureau du notaire); • Ajout sur la rue St-Marc; • Ajout à la Marina de Grand-Mère (2).

Obstacles	Mesures proposées	État de réalisation
La sécurité des piétons pour l'accès au marché public de Shawinigan.	Mieux situer la traverse de piétons et la relocaliser à l'intersection de l'avenue Champlain/rue Saint-Paul, par un marquage au sol contrastant.	Travaux de correction réalisés afin de permettre un accès au marché public de Shawinigan de façon plus sécuritaire.

7. PLAN D'ACTION 2020

Service de l'aménagement du territoire

Obstacles	Mesures proposées	Responsable
<p>Manque de repère pour les personnes vivant avec une déficience visuelle, notamment sur une partie de la 5^e rue de la Pointe.</p>	<p>Optimiser la configuration des corridors piétonniers afin d'assurer les meilleures conditions de déplacement, notamment sur la 5^e rue de la Pointe.</p> <p>Poursuivre cette mesure puisque la Ville de Shawinigan est toujours à la recherche de solutions et de références.</p>	<p>Service de l'aménagement du territoire et Service de l'ingénierie</p>
<p>Certaines terrasses situées au centre-ville sont difficiles d'accès pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou à l'aide d'une mobilité motorisée (transporteur, etc.)</p>	<p>Adopter des règles spécifiques concernant l'aménagement des cafés-terrasses pour que ces derniers soient accessibles aux personnes handicapées.</p>	<p>Service de l'aménagement du territoire</p>

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Obstacles	Mesures proposées	Responsable
<p>Il y a peu de logements adaptés et supervisés disponibles pour les personnes en situation de handicap.</p> <p>Plusieurs établissements publics ne sont toujours pas accessibles pour les personnes en fauteuil roulant.</p>	<p>La Ville cédera en 2020 une partie du terrain à l'organisme OBNL « J'ai mon appart » afin de concrétiser le projet de construction de 12 appartements supervisés pour adultes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble de l'autisme.</p> <p>Faire la promotion du Programme <i>Le petit établissement accessible de la SHQ</i> lors de l'émission de permis par la Ville de Shawinigan pour améliorer l'accessibilité des commerces et habitation.</p> <p>Mettre en place un programme incitant les propriétaires de commerce à aménager des installations accessibles permettant l'accès.</p>	<p>Service de l'aménagement du territoire</p>

PLAN D'ACTION 2020

Division Immeubles

Obstacles	Mesures proposées	Responsable
<p>De façon générale, l'accessibilité physique aux bâtiments publics peut comporter divers éléments restreignant la participation citoyenne.</p> <p>Des mesures peuvent être préconisées pour permettre un accès sécuritaire, sans obstacle et de façon autonome aux divers lieux publics.</p>	<p>De façon continue, lors de la réfection d'un bâtiment public, la division Immeubles va s'assurer de respecter les normes exigées par le Code du bâtiment en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées selon l'ampleur du bâtiment.</p> <p>Projet de réfection majeure des installations aquatiques du parc Antoine-St-Onge en vue d'améliorer l'accessibilité à ces installations.</p> <p>Réaménagement du belvédère « Vansbruyssell » à l'angle de la rue des Érables et de la promenade St Mauricie, au niveau du sol sous forme de plate-forme pour enlever les escaliers et être accessible à tous.</p>	<p>Division Immeubles</p>

PLAN D'ACTION 2020

Service des travaux publics

Obstacles	Mesures proposées	Responsable
Manque de repère pour les personnes vivant avec une déficience visuelle.	Ajouter un repère sonore sur la rue Trudel à l'intersection de Royale. En 2020, une étude générale sera faite sur les feux de circulation sur la rue Trudel pour analyser les temps de traverses, la longueur des feux et l'accès aux commerces. Cette démarche tiendra aussi compte des passages piétonniers pour les personnes handicapées.	Service des travaux publics

PLAN D'ACTION 2020

Service des ressources humaines

Obstacles	Mesures proposées	Responsable
Il peut être difficile pour une personne handicapée d'avoir accès à un emploi municipal.	De façon continue, mettre en application les mesures en œuvre lors de l'embauche d'une personne handicapée selon la <i>Loi sur l'accès à l'égalité dans les organismes publics</i> . Actuellement, aucune personne handicapée n'est à l'embauche de la Ville de Shawinigan.	Service des ressources humaines

PLAN D'ACTION 2020

Régie de transport en commun

Obstacles	Mesures proposées	Responsable
<p>L'utilisation du transport en commun peut comporter certains obstacles aux personnes handicapées.</p>	<p>À l'automne 2020, au total 4 autobus sur 5 seront remplacés.</p> <p>La RTCS inclus dans le devis d'appel d'offres l'acquisition d'autobus permettant l'accessibilité aux fauteuils roulants et poussettes.</p> <p>Poursuivre l'achat de véhicules à plancher bas pour la flotte d'autobus de transport afin d'en permettre l'accès.</p> <p>Mise en place d'un système automatisé pour la perception du paiement par l'arrière de l'autobus en fonction de l'accès adapté pour les personnes en fauteuil roulant.</p>	<p>Régie du transport en commun de Shawinigan</p>

PLAN D'ACTION 2020

Service loisirs, culture et vie communautaire

Obstacles	Mesures proposées	Responsable
<p>Il peut être difficile pour les personnes handicapées de déboursier des frais pour participer à des activités de loisirs en raison des coûts supplémentaires reliés à leurs déficiences, incapacité.</p>	<p>Prévoir une aide financière dans le cadre des programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'entente de partenariat en loisirs pour les personnes handicapées 2019-2020. • Programme d'assistance financière au Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées 2019-2020. 	<p>Service loisirs, culture et vie communautaire, en collaboration avec l'URLS de la Mauricie.</p>
<p>Certains parcs et espaces verts ne sont pas dotés d'installations récréatives et modules de jeu accessibles.</p>	<p>S'assurer, dans le cadre de la planification des travaux d'amélioration prévus, de favoriser l'accessibilité pour les personnes ayant des incapacités liées à la mobilité.</p> <p>L'aménagement d'un trottoir d'accès en béton pour faciliter l'accès du jeu d'eau pour personnes à mobilité réduite et en fauteuil roulant.</p> <p>Projet de déposer un plan directeur des parcs et espaces verts en favorisant l'accessibilité pour les personnes ayant des incapacités.</p>	

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Obstacles	Mesures proposées	Responsable
Les animateurs des camps de jour qui encadrent les enfants ayant des besoins particuliers ne sont pas suffisamment formés pour répondre à leurs besoins.	Développer un partenariat avec des organismes spécialisés pour nous accompagner en intégrant des professionnels du volet santé du CIUSSS-Mauricie dans la formation des moniteurs en accompagnement, plus particulièrement au plan de la formation pour les soins personnels (les nourrir, les changer).	
Le manque de professeurs formés pour donner des cours de mise en forme de groupe favorisant l'intégration sociale des personnes handicapées	Développer des partenariats avec des associations pour personnes handicapées (ex. : la sclérose en plaques) qui pourraient avoir des moniteurs spécialisés afin d'intégrer des personnes ayant des incapacités physiques.	Service loisirs, culture et vie communautaire.

PLAN D'ACTION 2020

Service de sécurité incendie

Obstacles	Mesures proposées	Responsable
La liste des personnes nécessitant un secours adapté se doit d'être mise à jour constamment. (personnes non-voyantes, sourdes, etc.)	Poursuivre la mise à jour au système d'appel d'urgence « Target 911 » concernant les informations reçues des personnes nécessitant un secours adapté.	Service de sécurité incendie
Les personnes handicapées ou en perte d'autonomie peuvent parfois être en situation d'isolement.	Service personnalisé d'appels automatisés « Programme Pair », qui joint quotidiennement les abonnés afin de s'assurer qu'ils vont bien.	Service de sécurité incendie
Il est possible que certains centres d'hébergement temporaires inclus dans le plan des mesures d'urgence de la municipalité ne soient pas adaptés aux personnes handicapées.	Lors de la prochaine mise à jour du plan d'urgence municipale, une attention particulière sera portée afin de s'assurer que les centres d'hébergement temporaire soient adaptés à toutes les clientèles, y compris les personnes à mobilité réduite ou avec des incapacités physiques.	Service de sécurité incendie